

Le niveau de revenus des ménages

Les vosgiens ont globalement de faibles revenus.

Le montant du revenu annuel médian par unité de consommation (UC) dans le département des Vosges est de 18 403 € en 2012, inférieur de 3,4 % à celui de Lorraine et de 7,5 % à celui de France métropolitaine. Seuls vingt départements métropolitains ont un revenu annuel inférieur à celui du département des Vosges, c'est-à-dire que plus des trois quart des départements se situent au-delà de ce montant.

En 2012, sur les 163 523 ménages ayant déclaré un revenu, 41,7 % ne sont pas imposables contre 41,3 % en Lorraine et 36 % en France métropolitaine. Parallèlement, la répartition entre les bas et hauts revenus est relativement homogène à l'échelle du département avec un rapport inter-décile de 3,02 contre 3,20 en Lorraine et 3,54 pour la France métropolitaine.

Ce n'est pas pour autant que la disparité des revenus n'existe pas à l'intérieur du département. A l'échelle des cantons, c'est en périphérie d'Épinal et de Remiremont que se concentrent les ménages les plus aisés. Ainsi, le canton d'Épinal-1 a le revenu médian le plus élevé du département (21 833 €), suivi de très près par celui d'Épinal-2 (21 182 €).

A l'inverse, on note une pauvreté urbaine importante pour les deux cantons de Saint-Dié-des-Vosges (18 548 € et 17 516 €). Si la médiane des revenus à Épinal laisse supposer une moindre pauvreté, c'est cependant dans cette ville que se concentrent les plus pauvres : 10 % de la population déclare en effet des revenus annuels inférieurs à 3 300 € par UC (contre 3 600 € à Saint-Dié-des-Vosges).

En dehors de cette pauvreté urbaine, la pauvreté rurale est également très présente et se concentre principalement dans l'ouest du département et notamment sur le canton de Mirecourt qui a le revenu médian le plus faible du département (12 863 €). Ces territoires sont vieillissants et en déclin démographique. Enfin, des territoires intermédiaires, situés entre les zones d'influence d'Épinal et de Saint-Dié-des-Vosges, tels que les cantons de Bruyères (17 767 €) et Gérardmer (17 442 €) sont caractérisés par une légère évolution de population, et une certaine attractivité.



Le montant du **revenu médian** est la valeur du revenu de telle sorte que 50 % de la population se situe en dessous et 50 % au dessus.

Le **rapport inter-décile** est le ratio entre le niveau de revenu des 10 % d'individus les plus aisés (9ème décile) et le niveau des 10 % les plus pauvres (1er décile).

UC : l'unité de consommation, correspond à un membre du ménage après application d'un coefficient de pondération tenant compte de la composition de ce ménage.

Les données utilisées sont issues des revenus fiscaux localisés des ménages (Source : INSEE-DGFiP*). En raison du secret statistique, les données par commune ne sont disponibles que sur les communes les plus importantes.

*DGFiP : direction générale des finances publiques

